

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOIBE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH; Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Gérard ROSENTHAL
	Rosine CARDON	à	Hervé LUCBEREILH
	Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES

RAPPORT N° 141127-04-PER

REÇU

CREATION DE POSTES

le 10 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON ST^E MARIE

M. LACRAMPE expose :

Service Patrimoine

Le début de l'année 2015 correspondra à l'ouverture effective du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Afin de préparer au mieux cette ouverture et assurer une ouverture efficiente de l'équipement, il est apparu indispensable de renforcer l'équipe actuelle (3 agents) par le recrutement de 2 personnes.

Le premier poste, qui a fait l'objet d'un appel à candidatures durant la période estivale, a pour missions principales la conception et la réalisation de prestations et d'animations constituant une offre de service public favorisant le partage et la transmission des connaissances.

A l'issue des entretiens, et pour répondre aux attentes de notre collectivité, il a été entendu que ce poste très spécifique de médiation patrimoniale sera pourvu par le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée d'un an sur la base du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine de

2^{ème} classe. A noter que la personne pressentie a déjà réalisé de telles prestations dans le département des Côtes d'Armor.

Le 2^{ème} poste proposé est essentiellement voué à l'accueil du CIAP afin de permettre un accès suffisant et de répondre à la complémentarité de l'équipement avec le Centre d'Informations d'EDF sur le site d'Oloron sainte Marie. Ce recrutement se traduira par le biais d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) d'une durée minimum de 12 mois, sur la base du SMIC, avec un complément de financement d'EDF, permettant de la sorte une opération financière équilibrée pour la Communauté de Communes.

Les crédits correspondants à ces deux recrutements sont prévus au Budget Primitif de la collectivité. Dans ces conditions,

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PROCEDE** au recrutement d'un médiateur patrimonial par le biais d'un CDD d'un an, sur la base du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine de 2^{ème} classe
- **FAIT APPEL** à un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) d'une durée minimum de 12 mois pour assurer les missions d'accueil du CIAP et la complémentarité avec le site EDF d'Oloron Sainte Marie

Economie

Dans le cadre de la mise en place de la Pépinière d'entreprises, il avait été indiqué que notre collectivité devait recourir au recrutement d'un agent. Par ailleurs, des missions complémentaires de suivi de l'observatoire fiscal et de la base des locaux vacants pourraient lui être confiées. Ce recrutement a été pourvu par le biais d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, d'une durée minimum de 12 mois, établi sur la base du SMIC en vigueur.

Les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2014 de la collectivité.

A la lumière de ces éléments,

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le recours à un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) d'une durée minimum de 12 mois pour assurer le fonctionnement in situ de la Pépinière d'entreprises mais également pour le suivi de l'observatoire fiscal et la tenue de la bourse des locaux vacants.

Spectacle Vivant

Afin d'assurer la mise en place du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), la coordination du projet a été confiée au service Spectacle Vivant.

Une opportunité vient de se présenter à nous qui permettrait d'une part, de renforcer ponctuellement l'équipe pour répondre aux attentes du projet, et d'autre part, de permettre à un jeune du territoire de bénéficier d'une première expérience significative.

REÇU

le 10 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Cela se traduira par un contrat d'accompagnement dans l'emploi « immersion » d'une durée de 12 à 18 mois, avec un financement de l'Etat attendu à hauteur de 85%. Le coût résiduel sera financé par la DRAC au titre de la Médiation artistique auprès du jeune public.
Il est entendu que ce poste ne pourra in fine être pérennisé.

Les crédits nécessaires sont prévus du Budget annexe 2015 du Spectacle Vivant.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FAIT APPEL** à un contrat d'accompagnement dans l'emploi « immersion » et de le mettre à disposition du service Spectacle Vivant pour une durée de 12 à 18 mois.

Services Techniques

Avec le développement des équipements portés par notre collectivité (pépinière d'entreprises, centre de collecte, futur CIAP, espaces verts...), la Communauté de Communes doit dorénavant répondre à des sollicitations élargies.

C'est dans ce contexte et dans le cadre de notre collaboration avec l'Abattoir du Haut Béarn, qu'une réflexion a été lancée.

En effet, il s'est avéré qu'une personne pourrait répondre à nos attentes de par ses compétences polyvalentes (formation en plomberie, CACES, expériences en mécanique) qui seraient autant d'atouts complémentaires au sein de l'équipe de régie et de prestations à la demande des communes.

Il est à noter, en outre, que cet agent dispose d'un statut de travailleur handicapé, qui en termes budgétaires et règlementaires, permettrait à la communauté de communes de répondre aux obligations légales en la matière et ne plus devoir régler de pénalités auprès de l'Etat.

Le statut particulier de cet agent pourra permettre à la CCPO de continuer un CAE d'une période minimum de 12 mois, pouvant aller jusqu'à 60 mois.

Par ailleurs, pour procéder au remplacement de l'agent administratif Services Techniques/SPANC (qui dorénavant est chargé de la prévention et sécurité des risques et la gestion des absences – poste largement financé par le Fonds National de Prévention), il est proposé de recourir à un contrat d'accompagnement dans l'emploi d'une durée minimum de 12 mois.

Les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2014 de la collectivité. Ainsi,

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **RECRUTE** un agent par le biais d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi d'une durée de 12 à 60 mois pour compléter l'équipe technique de la collectivité
- **FAIT APPEL** à un contrat d'accompagnement dans l'emploi d'une durée minimum de 12 mois pour assurer le remplacement du personnel administratif dédié aux services Techniques et au Spanc.

REÇU

le 10 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON ST^E MARIE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 novembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 10.12.14



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le 10 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE